

REGLES GENERALES & DEROULEMENT DES COMPETITIONS

INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Pour toutes les compétitions nationales (individuelles & équipes) et qualificatives au niveau des territoires, les athlètes doivent posséder au moins deux licences, dont celle de la saison sportive en cours pour y participer.

Pour des raisons techniques et informatiques, les compétiteurs **doivent être licenciés au moment de leur inscription.**

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions, tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé.

Cette date figure sur le programme de chaque compétition. (Site fédéral)

a. Modalités et droit d'inscription aux compétitions nationales :

Afin que les inscriptions en ligne, via le site FFK inscriptions aux compétitions, soient validées, les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription, non remboursable, à toutes les compétitions nationales organisées par la FFK.

- Compétitions individuelles : 8 € par athlète
- Compétitions par équipes : 20 € par équipe

Les clubs doivent valider les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

Dates limites d'inscriptions aux compétitions nationales :

Pour des raisons organisationnelles, les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant impérativement les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral. **Tout dossier arrivant après la date limite sera refusé.**

Lien pour les inscriptions en ligne : <https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

b. Modalités d'inscription aux compétitions territoriales :

(aux niveaux des départements et des régions)

En fonction des modalités établis par chacun des organismes territoriaux, un droit d'inscription peut être mis en place, (3 € par athlète et 8 € par équipe).

Les clubs doivent valider, quelques soient les modalités, les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

Les inscriptions en ligne sont réalisées, en fonction des compétitions, par les clubs, les comités départementaux et les ligues régionales.

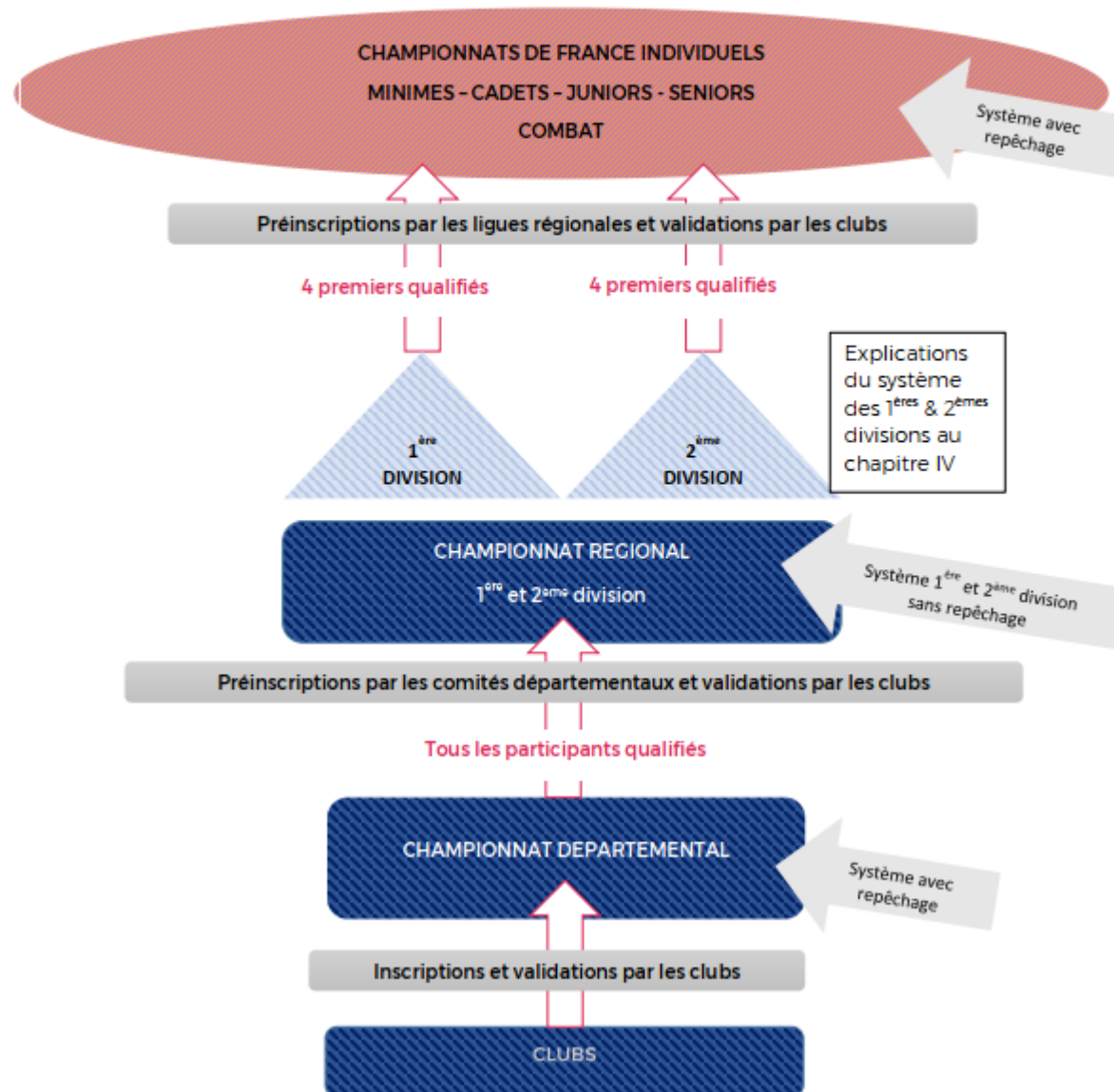
Lien pour les inscriptions en ligne : <https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Les pré-inscriptions, par les organes déconcentrés, des athlètes qualifiés attestent de la conformité des pièces administratives présentées lors du contrôle aux compétitions qualificatives territoriales.

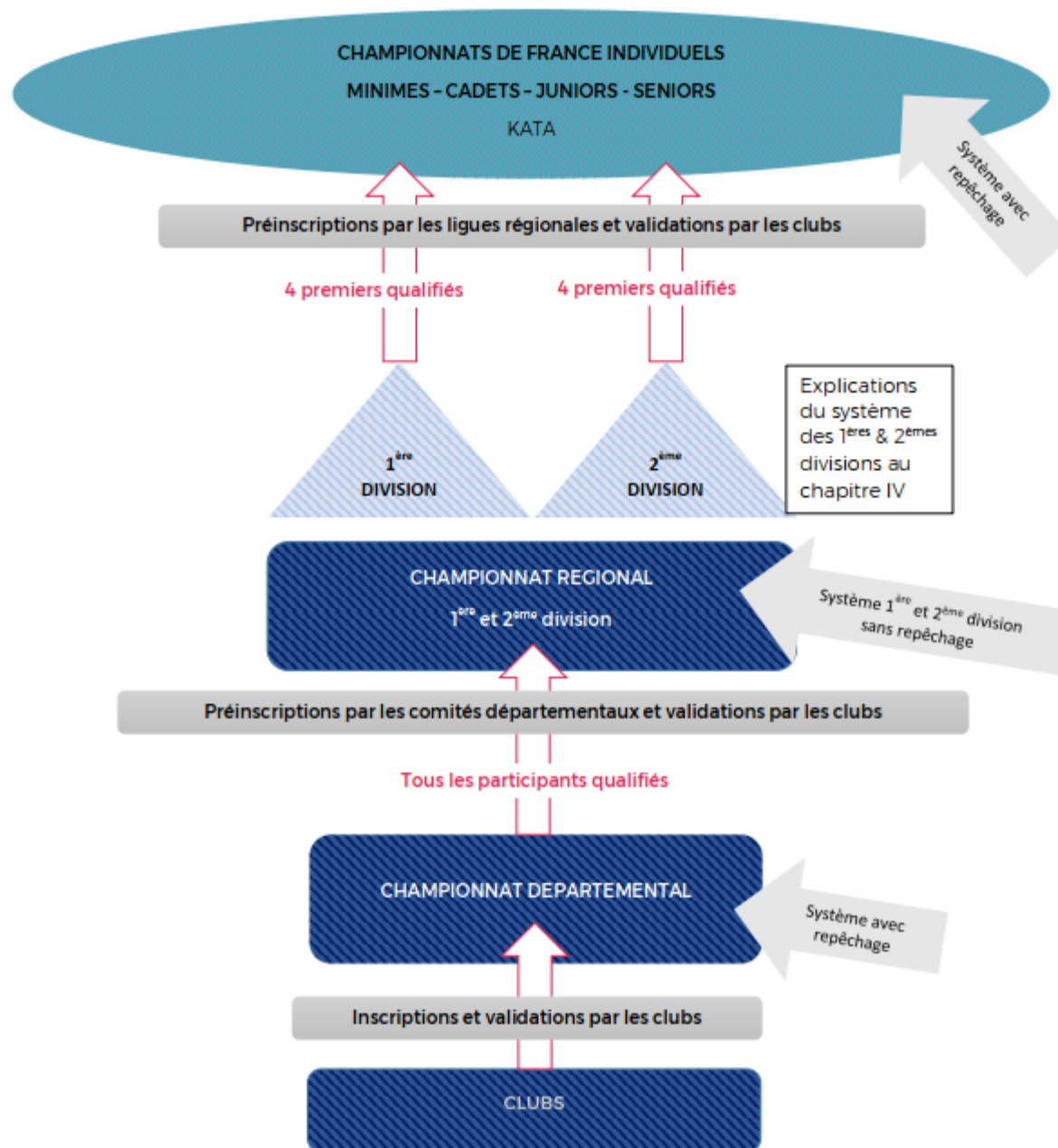


**SCHEMAS DE SYNTHESE DES ETAPES QUALIFICATIVES
&
DES INSCRIPTIONS EN LIGNE**

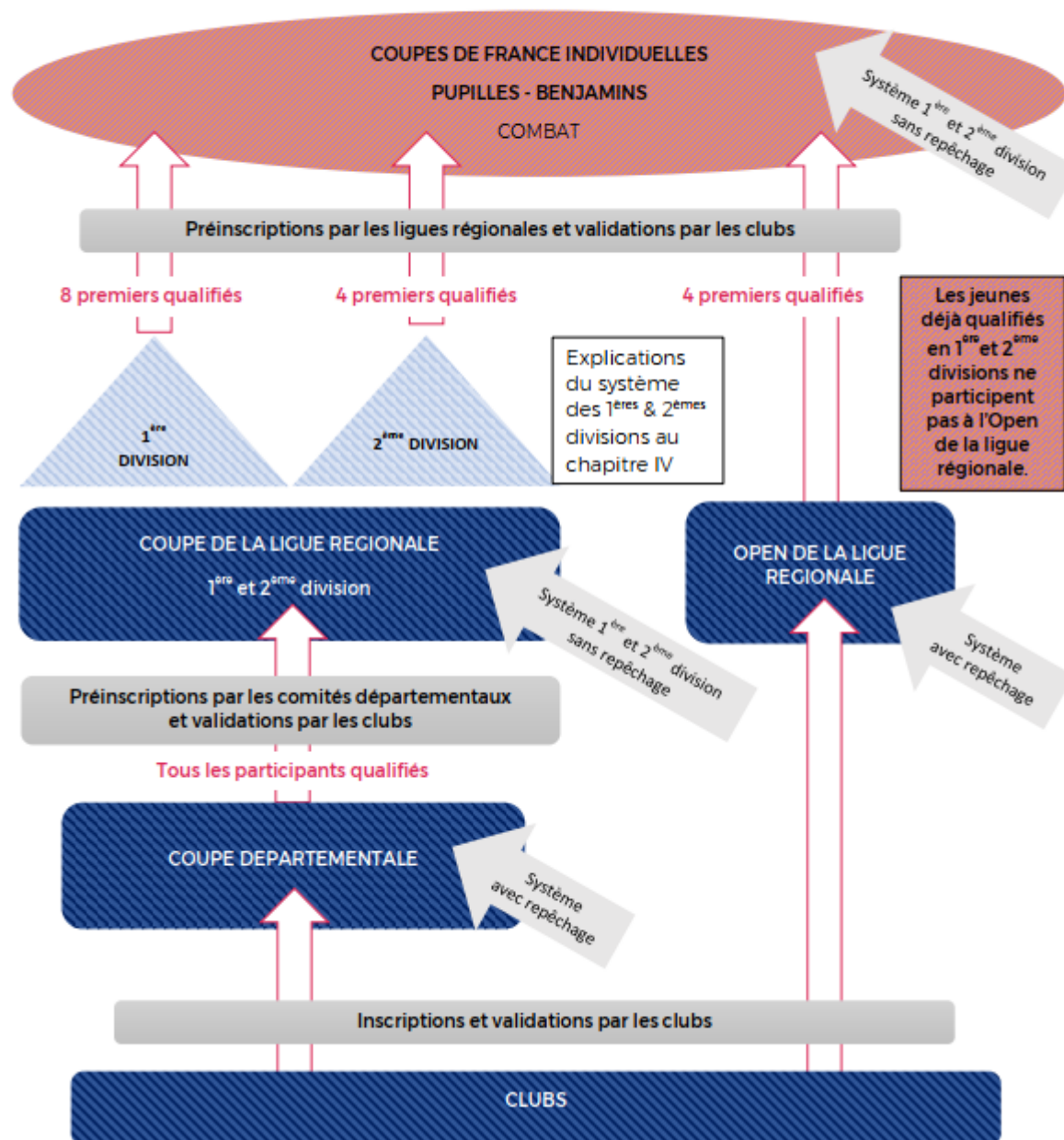
ETAPES QUALIFICATIVES ET INSCRIPTIONS EN LIGNE
CATEGORIES MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS
EPREUVE COMBAT



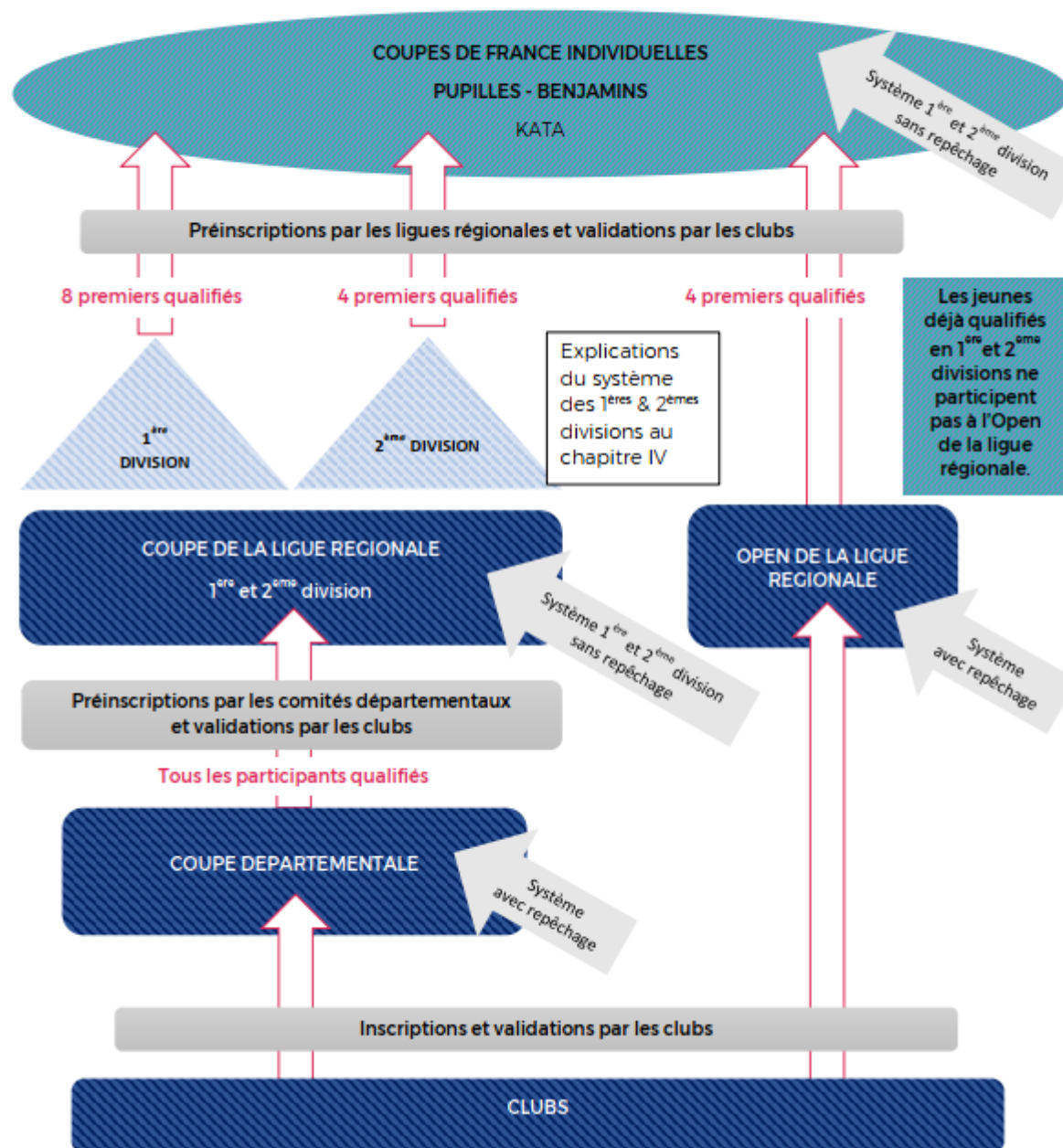
ETAPES QUALIFICATIVES ET INSCRIPTIONS EN LIGNE
CATEGORIES MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS
EPREUVE KATA



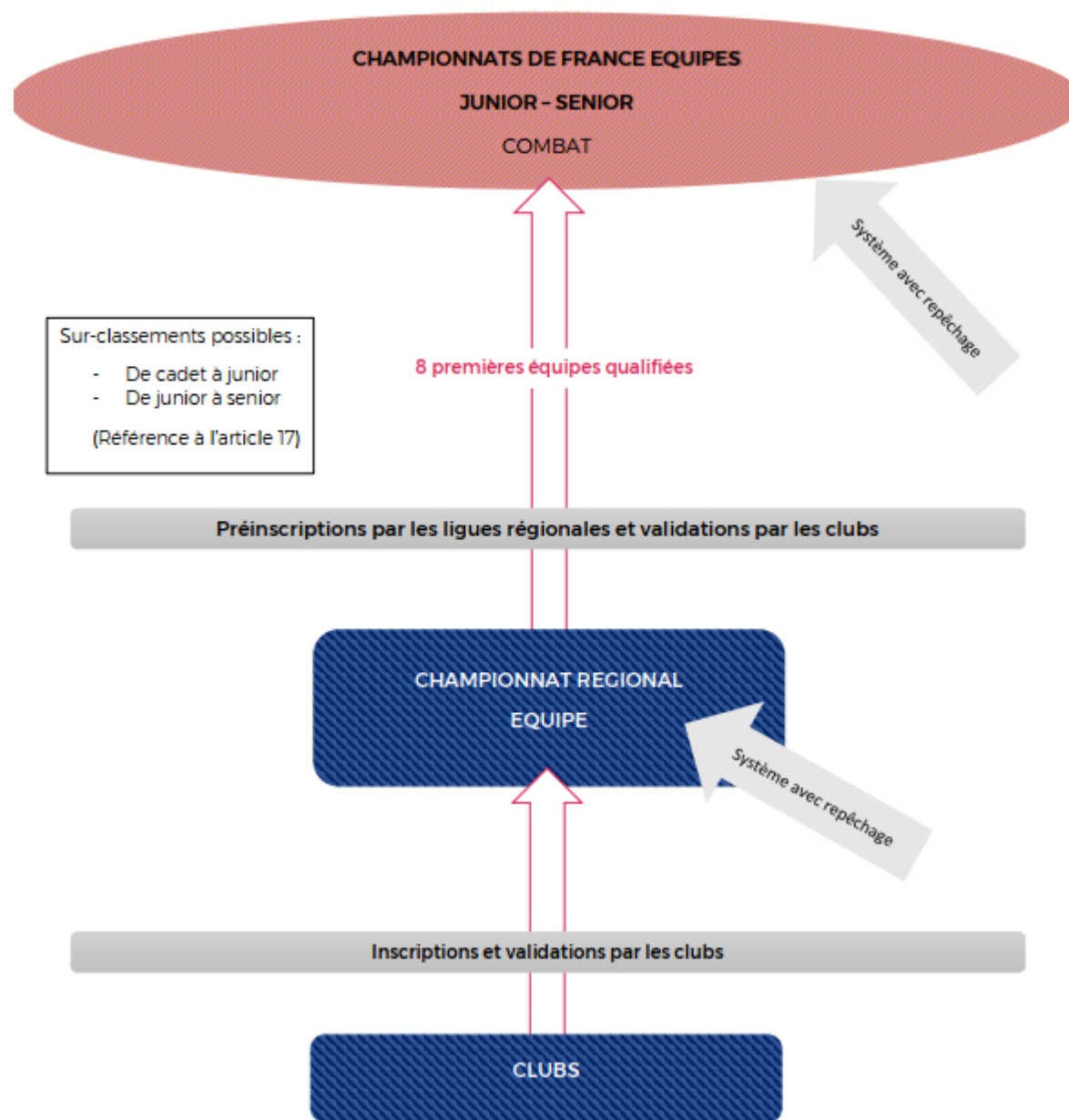
ETAPES QUALIFICATIVES ET INSCRIPTIONS EN LIGNE
CATEGORIES PUPILLES - BENJAMINS
EPREUVE COMBAT



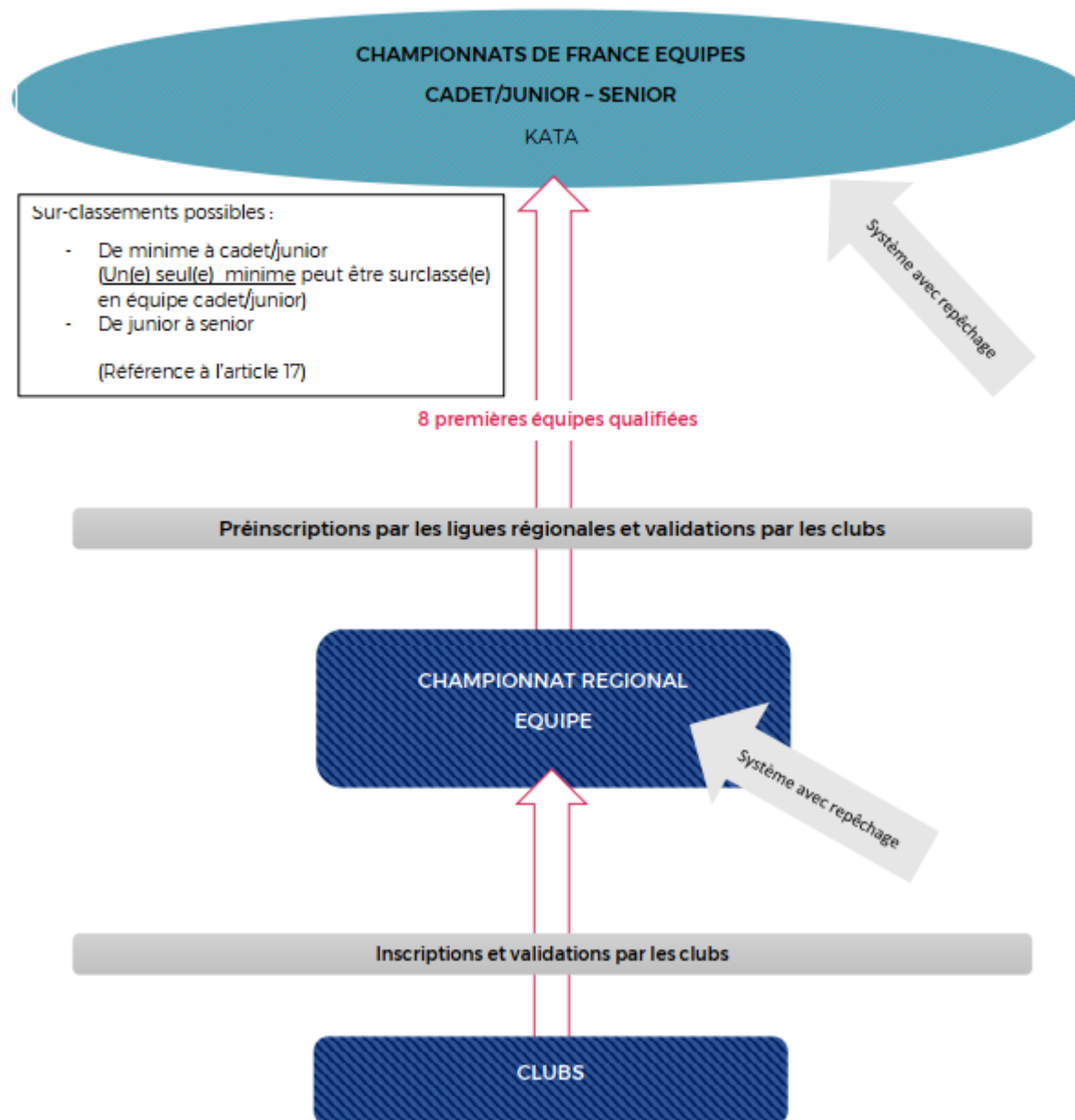
ETAPES QUALIFICATIVES ET INSCRIPTIONS EN LIGNE
CATEGORIES PUPILLES BENJAMINS
EPREUVE KATA



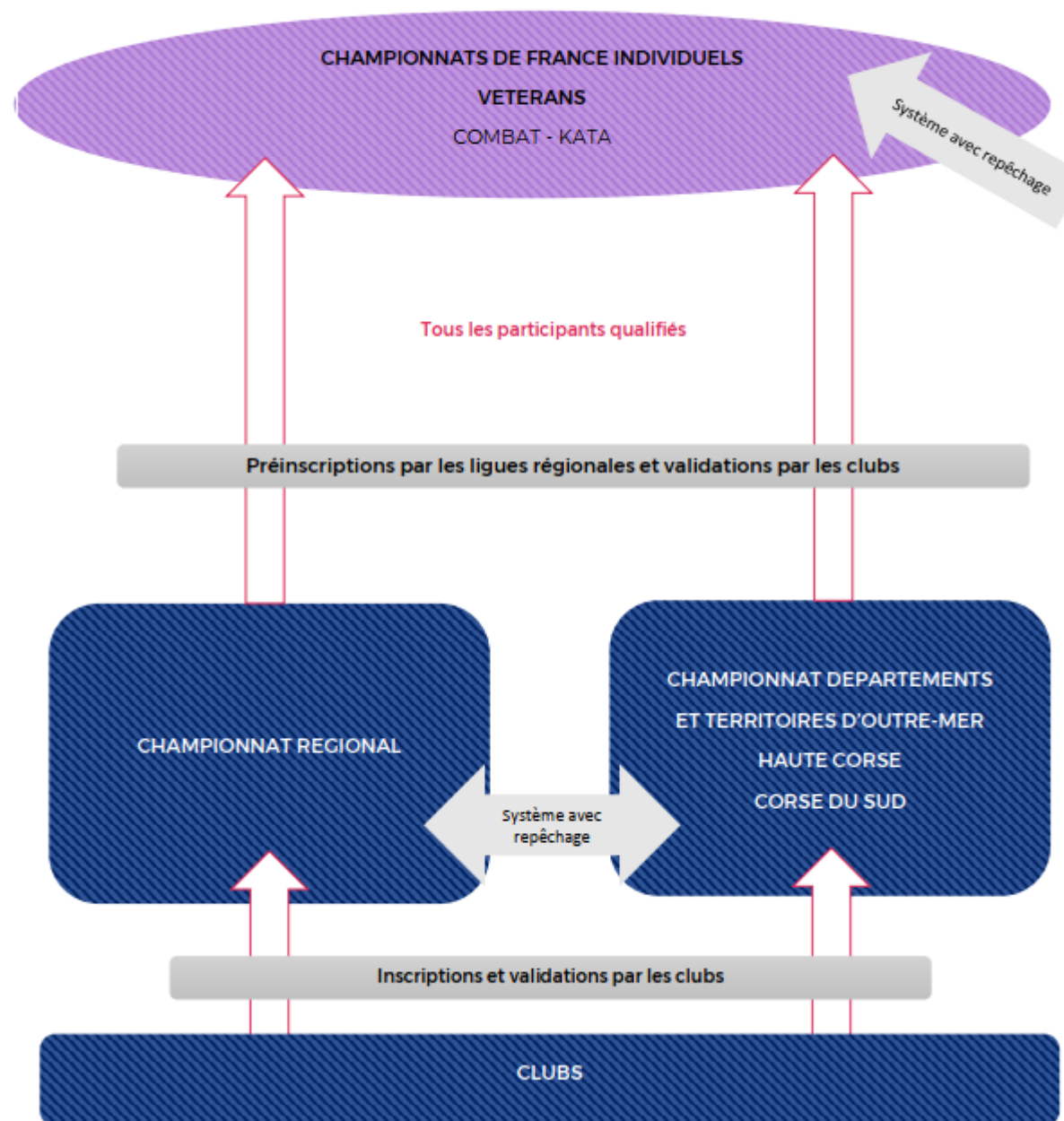
ETAPES QUALIFICATIVES ET INSCRIPTIONS EN LIGNE
CATEGORIES JUNIORS - SENIORS
EPREUVE EQUIPE COMBAT



ETAPES QUALIFICATIVES ET INSCRIPTIONS EN LIGNE
CATEGORIES CADETS/JUNIORS - SENIORS
EPREUVE EQUIPE KATA



ETAPES QUALIFICATIVES ET INSCRIPTIONS EN LIGNE
CATEGORIE VETERANS
EPREUVES COMBAT & KATA



PARTICULARITE DU SYSTEME DE TABLEAUX DE COMPETITIONS 1^{ERE} ET 2^{EME} DIVISION COMBAT-KATA

Les compétitions 1^{ère} et 2^{ème} division sont organisées en système de double tableau : tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge et de poids. A l'issue du 1^{er} et du 2^{ème} tour :

- les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division
- les perdants du 1^{er} et du 2^{ème} tour sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.
Les athlètes transférés en 2^{ème} division seront de nouveau tirés au sort par le logiciel de compétitions.

Ce système de compétition permet aux athlètes de faire 2 tours minimum.

Ce principe de tableaux est appliqué pour certaines compétitions régionales et nationales.

Les repêchages ne sont pas effectués pour ce système de double tableau.

CATEGORIES MINIMES-CADETS-JUNIORS-SENIORS

EXEMPLE DE TABLEAUX 1^{ère} et 2^{ème} DIVISION SANS REPECHAGE AVEC 4 QUALIFIES EN 1^{ère} DIVISION & 4 QUALIFIES EN 2^{ème} DIVISION

Les vainqueurs du 1er et du 2ème tour, en bleus, continuent leurs parcours sur le tableau du haut, qui est la 1ère division

Les perdants du 1er tour, en roses, et les perdants du 2ème tour, en verts, sont transférés sur le tableau du bas, qui est la 2ème division

1er tour	2ème tour					2ème tour	1er tour
A	A					L	L
B							M
	C	A					M
C			A			O	O
D	D						P
	E	D					Q
E	E						Q
F			K		V		
	G				V		R
G							S
	H					T	
H	H		K				T
	I						U
I	I						U
J	K					V	V
K							V

1er - W
2ème - K
3ème - A
3ème - Q

Les athlètes en 2ème division sont de nouveau tirés au sort par le logiciel de compétitions

M	M					B	B
C	C	M					O
			M				
N	N						P
		R					P
R	R						F
				V			
E	D				B		U
							U
S	S						U
							H
I	I						H
							G
		V					G
	V						
V						J	J

1er - B
2ème - V
3ème - M
3ème - U

CATEGORIES PUPILLES & BENJAMINS

EXEMPLE DE TABLEAUX 1^{ère} et 2^{ème} DIVISION SANS REPECHAGE AVEC 8 QUALIFIES EN 1^{ère} DIVISION & 4 QUALIFIES EN 2^{ème} DIVISION

Les vainqueurs du 1er et du 2ème tour, en bleus, continuent leurs parcours sur le tableau du haut, qui est la 1ère division

Les perdants du 1er tour, en roses, et les perdants du 2ème tour, en verts, sont transférés sur le tableau du bas, qui est la 2ème division

1er tour	2ème tour						2ème tour	1er tour
A	A						L	L
B								M
		A					L	
C	C		A				D	N
								O
D	D						P	P
		D					Q	
E	E							Q
F			K		V			
G	G			V			R	R
		G						S
H	H		K				T	T
I	I						U	U
J	K						V	V
K								V

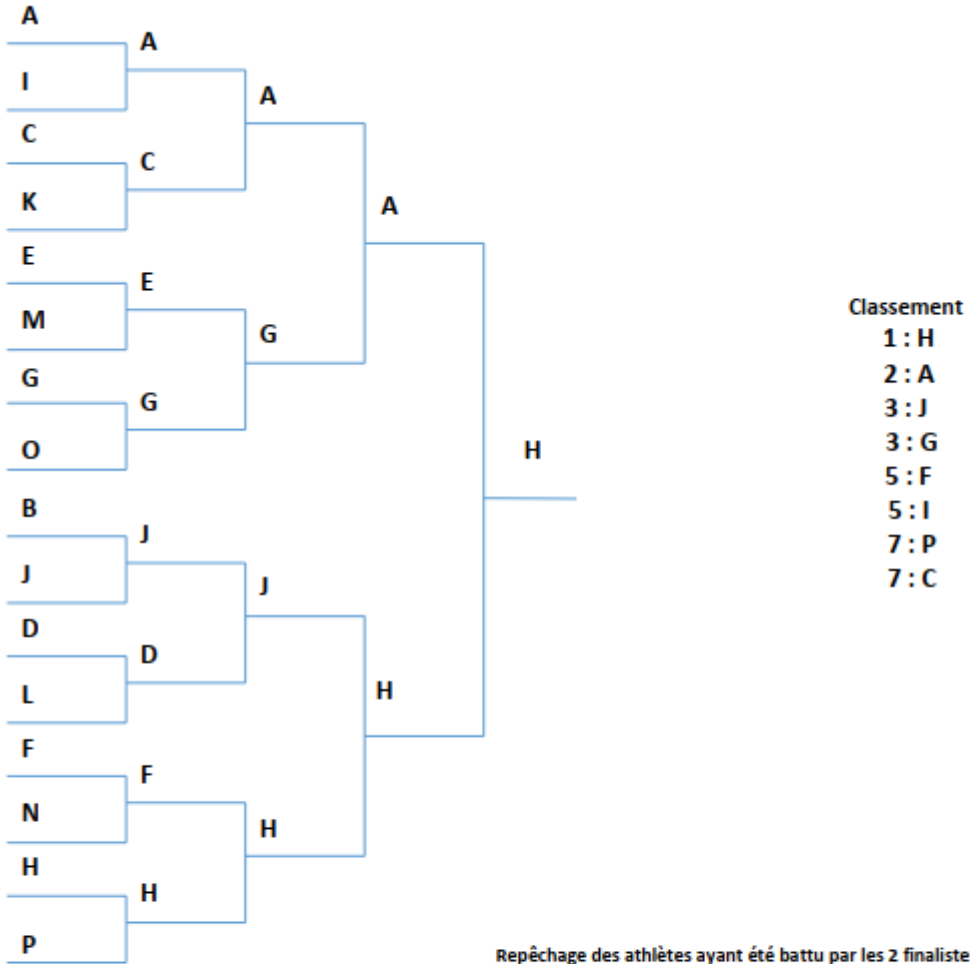
1er - W
2ème - K
3ème - A
3ème - G
5ème - D
5ème - G
5ème - L
5ème - T

Les athlètes en 2ème division sont de nouveau tirés au sort par le logiciel de compétitions

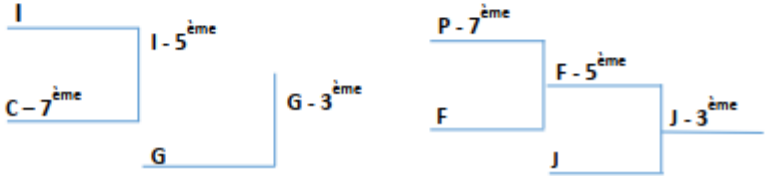
M	M						B	B
		M						
C	C		M				O	O
N	N						P	P
		R					F	F
R	R							
			V		B			
E	D						U	U
		D						
S	S		V				U	U
I	I						G	G
		V						
	V						J	J
V								

1er - B
2ème - V
3ème - M
3ème - U

SYSTEME DE TABLEAU DE COMPETITION AVEC REPECHAGE



Repêchage des athlètes ayant été battu par les 2 finalistes



CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Lors des compétitions individuelles (kata/combat) : chaque compétiteur présente personnellement son passeport sportif.

Lors des compétitions par équipes (kata/combat) : le coach présente obligatoirement :

- Les passeports sportifs et les pièces d'identité des membres de l'équipe de son club ou de son entente sportive ;
- La carte de licence ou l'attestation historique de licences de chacun des membres de l'équipe ;
- La feuille d'engagement prévue à cet effet, avec les noms de tous les compétiteurs composant l'équipe du club.

a. Epreuve kata

Le contrôle du passeport sportif est effectué aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

b. Epreuve combat

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur (trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

- Au niveau départemental et régional :

Une tolérance de poids de 300 grammes peut être accordée au compétiteur, **dans les catégories, juniors, espoirs, seniors et vétérans** si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets des tolérances de poids sont accordées. Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

Pour la catégorie des cadets (dettes), la dernière tolérance de poids sera effective au niveau du championnat de la ligue régionale.

Le changement de catégorie de poids au niveau national n'est pas autorisé. Les responsables de la ligue régionale inscriront donc le compétiteur cadet (dette) qualifié(e) dans la catégorie de poids où celui-ci (celle-ci) a combattu lors du championnat de la ligue régionale.

- Au niveau national :

Une tolérance de poids de 300 grammes peut être accordée au compétiteur (trice), dans les catégories, cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur (trice) est inscrit.

Pour les catégories, pupilles, benjamins, minimes, des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur pourra être inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids **7 jours avant la compétition**.

Cependant :



Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs devront signaler au service compétitions de la FFK **7 jours avant la compétition** nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

a. Epreuves individuelles :

Catégories concernées : minimes, cadets, juniors, combat et kata

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive. Néanmoins, le surclassement dans la catégorie d'âge supérieur en individuel, combat et kata, est possible.

Il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, et de l'informer de son inscription (informer les parents), afin qu'il (elle) soit surclassé(e) dans la catégorie d'âge supérieur.

b. Conditions de sur-classement :

Concernant les championnats départementaux, régionaux et les championnats de France, les athlètes ont la possibilité de participer, après s'être qualifiés, dans leur catégorie d'âge et dans la catégorie d'âge supérieur.

Concernant l'Open de France Noris (combat), la Coupe de France (kata), les coupes de France zones nord et sud (combat et kata), le sur-classement est possible, néanmoins, la participation n'est pas autorisée dans deux catégories d'âge. L'athlète participe soit dans sa catégorie d'âge, soit dans la catégorie d'âge supérieur.

Toute autre compétition non citée ci-dessus : la coupe de France des corporations, le championnat de France UNSS, les compétitions para-karaté, les compétitions nationales de styles, etc., ne sont pas des compétitions de références pour le surclassement.

Catégories vétérans

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur et le sous classement dans la catégorie d'âge inférieur ne sont pas autorisés.

Catégories pupilles et benjamins

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur pour les catégories pupilles et benjamins n'est pas autorisé.

c. Epreuves équipes (combat et kata) :

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en équipe, combat et kata, est possible. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, de l'informer de son inscription (informer les parents pour les mineurs) afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

Epreuve combat

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (dettes)** est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Epreuve kata

Le sur-classement des compétiteurs **minimes** est possible en équipes cadets/juniors.

(Un(e) seul(e) minime peut être surclassé(e) en équipe cadets/juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Lors des compétitions nationales « équipes kata », les compétiteurs juniors étant surclassés en seniors ne pourront pas participer en équipe juniors.